

Devinettes pour le personnel des GRETA

- Quelle différence entre le rapport n° 2006-30 juin 2006 (Rapport Panazol) et le futur GIP FCIP ??
- Attention danger : un GIP peut en cacher un autre !

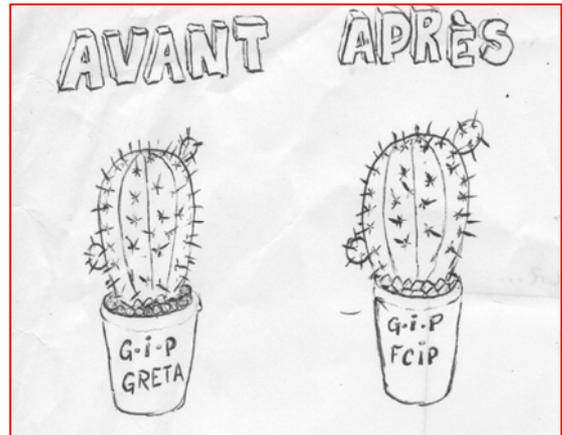
Voilà où nous en sommes !

Suite à la réunion au Ministère le 16 janvier, la convention constitutive du GIP FCIP a été envoyée dans les académies pour adoption. Ce « modèle » ne devrait pas être trop modifié (ou alors amélioré)... mais rien n'est moins sûr !

Les discussions se poursuivront au niveau national les 27 mars et 26 mai pour « validation » des réflexions menées par les groupes d'experts concernant les ressources humaines, l'organisation et le système d'info, inscrits dans le calendrier.

Pour la réorganisation du réseau de Formation Continue des Adultes (FCA), le calendrier s'étale jusqu'au 2^e trimestre 2014.

La 1^{ère} étape dans les académies consiste à mettre en place les GIP FCIP nouvelle version, l'adhésion des GRETA au GIP. Dès le 2^e trimestre, les groupes académiques pilotés par les DAFCO/DAFPIC devraient être constitués.



Le ministère a donc renoncé à la transformation des Greta en GIP mais il n'a pas renoncé au GIP et, aujourd'hui, tous les GRETA d'une académie devront adhérer au GIP FCIP. On retrouve ainsi les préconisations du rapport Panazol de 2006 !

➡ Réponse à la première devinette :

Le GIP FCIP nouvelle version est sensiblement identique à celui du rapport Panazol !

Ce que cela implique !

Le GIP FCIP va

- Mettre en œuvre les stratégies académiques de la formation continue pour adultes définies par le Recteur
- Être l'interlocuteur unique pour les appels d'offre publics régionaux
- Gérer les ressources humaines (en lien avec le CTA) pour toutes les questions administratives et financières
- Gérer l'actuel FAM
- Piloter les CFC
- Conventionner avec les EPLE supports de Greta
- Evaluer les dispositifs

Pour les personnels

- Les CFC seront directement rattachés au GIP (mis à disposition)
- Le personnel DAFCO devient personnel GIP FCIP
- Personnel formateur :
 - les titulaires restants seront mis à disposition (la question du volontariat est posée)
 - Les contractuels et vacataires dépendront directement du GIP

Le GIP par la loi Warsmann est appelé à devenir une structure pérenne : il y a donc bien un risque de pérennisation des contractuels malgré leur statut de contractuel de droit public.

La mise en concurrence des personnels, des membres du GIP FCIP (les membres peuvent être privés ou publics) aura pour conséquence la dégradation des conditions de travail et de rémunérations des personnels.

Ce phénomène sera encore exacerbé par la loi du marché concurrentiel auquel la FCA est toujours soumise.

D'ores et déjà, la représentation des personnels dans le conseil d'administration du GIP FCIP est limitée afin de museler les revendications et empêcher toute avancée.

➔ Réponse à la seconde devinette : Aucune ! Le personnel est toujours perdant !

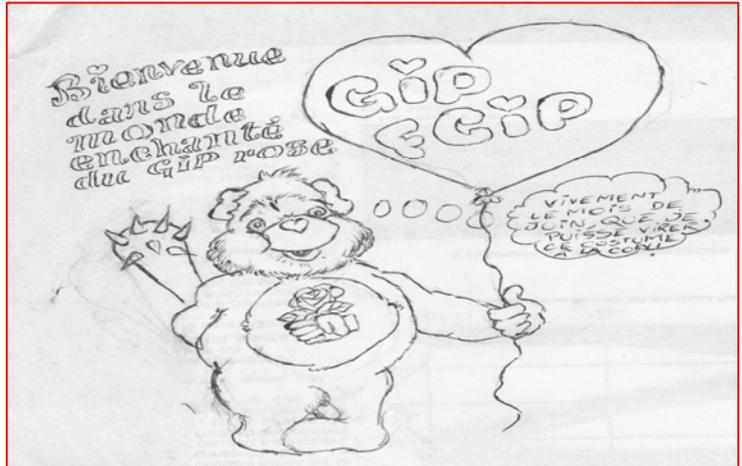
➔ Conclusions :

On est donc loin d'un service public de la formation continue pour adultes tel que nous le revendiquons.

Certains risques, pointés à la fois dans notre cahier revendicatif de janvier 2011 et dans le livre blanc de juin 2012, perdurent et n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante.

Il reste toujours à gagner la reconnaissance des métiers de la formation continue dans la fonction publique, l'amélioration du statut des personnels et de leurs conditions de travail.

Les négociations doivent s'inscrire dans une cohérence pour favoriser la mise en place d'une politique de la formation continue solidaire permettant des complémentarités entre les acteurs publics.



Ce que nous devons faire :

Il est urgent et vital pour l'ensemble des personnels :

- De se réunir partout où c'est possible, à quelque niveau que ce soit, pour informer les collègues de la situation.
- De débattre des dispositions de la réforme concernant nos conditions de travail et les nouvelles règles de gouvernance concernant les GRETA dans les académies.
- De décider des actions à mener pour enfin gagner sur nos revendications.

L'intersyndicale nationale doit se réunir pour faire un bilan de l'état d'avancement des discussions concernant la transformation des GRETA. Cette réunion devra se faire avant celle du Ministère prévue le 27 mars.

Sur le plan fédéral et confédéral, l'information doit circuler, car c'est toute la formation professionnelle qui est visée par la prochaine réforme, annoncée par Thierry Repentin, ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, réforme qui sera présentée en juin 2013.

**➔ Oui la formation professionnelle est un investissement d'avenir !
Faisons en sorte que ses acteurs aient également un avenir meilleur !!**



Tract GRETA
Février 2013

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél. e-mail

Grade ou corps Discipline :

Lieu d'exercice

Code postal Ville

UNSEN-CGT 263, rue de Paris – Case 549 – 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.48.18.81.47
Télécopie : 01.49.88.07.43 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr>